

# Communiqué interne

DESTINATAIRES : Tous les employés catégorie 1 CSQ et catégorie 2 CSN  
EXPÉDITRICE : Sylvie Saulnier, chef du service de la rémunération et des avantages sociaux  
DATE : Le 15 avril 2025  
OBJET : **Précisions sur la prime CHSLD, MDA et MA – Application des nouveaux taux et versement de la rétroactivité**

---

Conformément aux dispositions des conventions collectives de la **CSQ (article 29.07)** et de la **CSN (article 9.16)** concernant la **prime en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)**, en **maison des aînés (MDA)** et en **maison alternative (MA)**, nous souhaitons vous transmettre les précisions suivantes quant à l'application des nouveaux taux horaires et aux modalités de versement de la rétroactivité associée pour les titres d'emploi admissibles.

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des taux applicables :

Période	Prime horaire	Prime horaire majorée	Périodes de rétroactions	Date de versement
2023-04-01 au 2024-03-31	1.61\$	2.15\$	2023-04-01 au 2024-03-31	16 avril 2025
2024-04-01 au 2025-03-31	1.66\$	2.21\$	2024-04-01 au 2025-01-25 (2025-01-26 étant la date de paiement du nouveau taux)	16 avril 2025
2025-04-01 au 2026-03-31	1.70\$	2.27\$	Aucune	Aucune

Pour toute information spécifique liée au **titre d'emploi de préposé(e) à l'unité ou au pavillon**, nous vous référons au **communiqué du 20 mars dernier**, lequel contient les détails pertinents à ce sujet.

Pour toute question relative au versement prévu le **16 avril 2025**, vous êtes invités à communiquer avec le **Service de la paie et des assurances collectives** à l'adresse courriel suivante : [paie.ass.coll.ciessler@ssss.gouv.qc.ca](mailto:paie.ass.coll.ciessler@ssss.gouv.qc.ca). Merci d'indiquer « **Prime CHSLD** » dans l'objet de votre courriel afin d'en faciliter le traitement.

Nous vous remercions pour votre collaboration.